Envoyé en préfecture via DOTELEC - SRCI
Reçu en préfecture le 08 octobre 2025
Publié le 08 octobre 2025
ID : 99_DE-042-244200770-20251002-D20250042 3I0

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N°2025.00423

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE FIRMINY POUR LA DÉSIMPERMÉABILISATION ET LA VÉGÉTALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE DU GROUPE SCOLAIRE DU MAS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 86
Nombre de pouvoirs : 28
Nombre de voix : 114

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE
Secrétaire de séance : Mme Laura CINIERI

Membres titulaires présents :
Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. François BOYER, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Laurent CHAPUIS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR,

M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Thierry NITCHEU, Mme Evelyne ORIOL, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN

Pouvoirs :
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE

Membres titulaires absents excusés :
M. Jordan DA SILVA, M. Frédéric DURAND, Mme Diarra KANE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE, M. Gilles PERACHE, M. Daniel TORGUES, Mme Catherine ZADRA

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 OCTOBRE 2025

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE FIRMINY POUR LA DESIMPERMEABILISATION ET LA VEGETALISATION DE LA COUR D'ECOLE DU GROUPE SCOLAIRE DU MAS

Par délibération du Conseil métropolitain du 23 mars 2023, Saint-Étienne Métropole s'est dotée d'un dispositif de fonds de concours aux projets communaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours.

Par délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2025 votée dans des termes identiques, la commune de Firminy sollicite le soutien de Saint-Etienne Métropole pour son projet de renaturation de la cour d'école du groupe scolaire du Mas.

Le quartier du Mas, classé en quartier prioritaire de la ville, est caractérisé par les aléas d'inondations et de canicules, les espaces verts y sont rares.
Ce projet s'inscrit dans un cadre plus large de transformation et de réhabilitation de l'école du Mas, qui comprend également l'aménagement des bâtiments et la création d'un préau et de sanitaires extérieurs.

Implantée entre un boulevard très fréquenté et la RN 88, cette cour d'école est quasiment entièrement asphaltée. L'ambition écologique du projet est donc de végétaliser et désimperméabiliser les sols pour contribuer à la régulation thermique, gérer les eaux pluviales en réduisant ainsi les risques d'inondation et d'îlots de chaleur urbains. Ces travaux permettront de se mettre en conformité en séparant les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées. De plus, un environnement plus vert et plus ombragé favorise le bien-être, l'apprentissage et les activités de plein air des élèves.

Ce projet est éligible au dispositif, avec en particulier un coefficient de biotope par surface appliqué à la surface réaménagée supérieur au seuil de 0,4.

L'application du règlement du fonds de concours conduit à retenir 383 744,50 € HT de dépenses éligibles, sur un coût total de l'opération de 679 584,38 € HT.

Une intervention du Département de la Loire a été sollicitée pour ce projet, à hauteur de 194 300 €. Une intervention de l'État au titre du Fonds vert a également été sollicitée, à hauteur de 205 402 €. Enfin, une intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a également été sollicitée, à hauteur de 9 450 €.

Conformément au règlement, l'application d'un taux de 50 % sur le montant HT des dépenses éligibles puis l'application des plafonds réglementaires – le montant du cumul des fonds de concours à verser ne pouvant excéder 50 % du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions et la collectivité maître d'ouvrage devant conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement – conduit à proposer l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 134 515 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- ***attribue un fonds de concours à la commune de Firminy pour la renaturation de la cour d'école du groupe scolaire du Mas, d'un montant maximum de 134 515 € ;***

- ***approuve la convention d'attribution de fonds de concours « Désimperméabilisation et végétalisation des cours », jointe à la présente délibération, à intervenir avec la commune de Firminy ;***

- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;***

- ***la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, destination AMGTD, du budget d'investissement de la Direction transitions écologique et énergétique (DT2E), de l'exercice 2025.***

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance, **La Première Vice-Présidente,**





Laura CINIERI **Sylvie FAYOLLE**